Les autorités de Transcarpathie décrètent hors la loi les communautés fidèles à l'Église orthodoxe ukrainienne



Service de communication du DREE, 03.06.2023. La plupart des paroisses orthodoxes de Transcarpathie relèvent de l'Église orthodoxe ukrainienne. Or, comme annoncé il y a un mois, aucune des 632 paroisses n'a rejoint la structure schismatique « église d'Ukraine » durant l'année écoulée.

Cependant, les pressions sur ces communautés s'aggravent considérablement : selon l'Union des journalistes orthodoxes, le 1er juin 2023 les députés du Conseil régional de Transcarpathie ont pris la décision d'interdire l'Église canonique sur le territoire de cette région ukrainienne.

Comme indiqué sur la page du Conseil régional dans un réseau social, les autorités espèrent par cette décision affermir la sécurité nationale « dans le domaine de l'activité des organisations publiques et religieuses sur le territoire de la région de Transcarpathie. »

Source: https://mospat.ru/fr/news/90411/